

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2024-111

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

En raison du report de la fête des voisins organisée par les riverains de l'allée des Saules au Bocage à Wormhout et afin de garantir la sécurité des riverains,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite **allée des Saules du n°33 au n°57**, et ce, **le samedi 8 juin 2024 de 18h30 à 24h environ**.

ARTICLE 2 : une signalisation sera mise en place par les services municipaux et une déviation sera mise en place par l'allée des Marronniers.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 31 mai 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 31/05/2024
Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHAERT

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHAERT